

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI DE L'INSPECTION DES CONSERVES EN BOITES—*Suite.*

M. Macdonald—Ce n'est pas le manque d'amour-propre national qui empêche le petit fabricant de conserves de homard de mettre son étiquette—2091 ; c'est parce que son commerce n'est pas suffisant pour justifier la confection d'étiquettes—2092.

M. R. L. Borden—La vente des conserves sur continent européen largement subordonnée au renom commercial de la maison qui les exporte—2092.

Hon. Fisher—Dans le cas en discussion c'est la marque de l'expéditeur qui devrait figurer sur des boîtes—2093 ; les petits fabricants ne sont que ses mandataires, ses employés—2093.

M. Hughes—La responsabilité encourue par le marchand qui achète des produits étrangers et qui y accole son nom vaut toutes les inspections—2094.

Distinction entre article 7 et article 10b—2096.

M. Loggie—Cas des navires de l'I.P.-E. portant d'une province à l'autre des quartiers d'animaux à l'entrée de l'hiver—2098.

Hon. Fisher—Inutile encombrer la loi de cas spéciaux—2098 ; détails des règlements à étudier—2099.

M. Lancaster—On devrait supprimer de la loi tout ce qui a trait au commerce entre provinces—2099 ; la loi est inutile, c'est une insulte au pays—2099.

M. J. J. Hughes—Proteste contre formalités d'inspection pour navires—2100 ; cultivateurs I.P.-E. préfèrent envoyer viande par voiliers—2100.

M. W. F. Maclean—Bill impraticable en tant qu'il s'applique aux viandes fraîches—2100.

M. Perley—Proteste contre pouvoir donné au ministre de pénétrer chez un cultivateur et d'inspecter ses animaux avant qu'ils soient abattus—2103.

Hon. Fisher—Admet addition pour que ce pouvoir ne puisse être exercé qu'en cas d'urgence et sur rapport d'un inspecteur—2103.

Article 28—Entrée en vigueur—2103.

Hon. Fisher—Propose ne pas fixer date mise en vigueur de la loi—2104; permettre ministre d'autoriser certaines dérogations nécessaires jusque pas plus tard que 1er janvier prochain—2104; à cette date, loi sera appliquée intégralement—2104.

M. Loggie—Demande s'il peut utiliser deux étiquettes—2106; marques "Golden Crown", "Golden Diamond Brand", "Rock Lobsters"—2106; lettre Fraser Viger—2106.

Bill rapporté—2106.

3e lecture—2302.

Hon. Fisher—Propose adoption amendements du Sénat—6958 ; un amendement permet gouverneur en conseil exempter les boîtes et l'étiquette portant noms et adresse du fabricant si apposition de la marque peut nuire à vente sur marché anglais ou étranger—6958 ; article vise légumes, fruits et poissons, pas viandes—6959.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI DE L'INSPECTION DES CONSERVES EN BOITES—*Suite.*

M. Loggie—C'est la France et l'Allemagne qui importent le plus de conserves sans étiquettes—6960; pas les Etats-Unis et l'Angleterre—6960; puis la Russie—6960.

M. Bergeron—Redoute conflit entre inspecteurs provinciaux et fédéraux—6960. Amendements adoptés—6960.

Hon. Fisher—Voudrait ajouter nouvel amendement pour que la boîte porte le nom du fabricant "ou du marchand pour le compte duquel l'article est mis en boîte"—6961.

M. l'Orateur—Règlements empêchent adoption d'un tel amendement sur bill revenu du Sénat—6961.

Hon. Fisher—Retire proposition—6961.

Adopté—6961.

Sanctionné—8221.

LOI D'INSPECTION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES.

Hon. Fisher—Dépose bill (n° 111) relatif à l'inspection des installations électriques—4759.

1re lecture—4759.

2e lecture—7223.

En comité général—7223.

Hon. Templeman—Pour inspection des compteurs d'énergie électrique—7224; pas de nouveaux employés—7224; M. Aubin et trois aides—7225; pas d'inspection gaz acétylène—7225; l'inspection se solde par le consommateur si la qualité de l'électricité est conforme au type requis—7226; s'il n'y avait pas besoin d'inspecter compteur en dehors inspection régulière—7224; trente-trois inspecteurs dans service—7226.

Article 1—7227.

M. Armstrong—Le "Canadian Electric News" a calculé que cette inspection donne excédent annuel de recettes de \$25,000—7227; demande réduction des droits de 50 p.c.—7227; état des recettes et dépenses inspection—7228.

Hon. Templeman—Préfère excédent à déficit—7228; droits pas trop élevés—7228.

M. Lalor—Inspection rigide nécessaire—7228.

Article 4 (déclaration de la pression)—7230.

Hon. Haggart—En faveur forcer compagnies à employer dynamographes—7230.

Hon. Foster—Cas de faibles variations—7230.

M. A. A. Wright—Explication de la demande de latitude de variation de 4 p.c.—7231.

M. Barr—Bill fait pour compagnies électriques, pas pour consommateurs—7231; paragraphe 3—7231.

M. Bergeron—Dans une certaine ville, poteaux frappés par la foudre, pas de lumière pendant deux mois, comptes ont marché quand même—7231.

Hon. Templeman—Explications préparées par inspecteur en chef—7232.

M. Bergeron—Dans certaines petites villes les fournisseurs de lumière électrique sont des tyrans et maîtres absolus—7232; loi devrait dire que l'entrepreneur ne peut recouvrer son compte que s'il a fait tout